



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## boxe américaine

Question écrite n° 69278

### Texte de la question

M. Paul Patriarche appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur le souhait exprimé par les clubs de boxe américaine de disposer d'une fédération sportive représentative, indispensable à l'organisation de compétitions aux niveaux départemental, régional et national. Il lui demande de bien vouloir l'informer du délai pour satisfaire cette demande et selon quelles modalités.

### Texte de la réponse

Madame la ministre informe le parlementaire que les représentants de la Commission nationale de boxe américaine (CNBA) ont été récemment reçus par un membre de son cabinet et ont pu exposer les motifs qui les conduisent à solliciter l'agrément du ministère de la jeunesse et des sports pour cette discipline. Cette demande ne pourra être étudiée qu'après la publication - prévue pour la fin de l'année 2001 - des décrets d'application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000, relatifs à l'agrément et aux statuts des fédérations sportives. Par ailleurs, Madame la ministre a la volonté permanente de réunir toutes les familles sportives appartenant à une même discipline, dans un souci fédérateur et pour la rendre plus accessible à l'ensemble des pratiquants ; il en est ainsi pour la boxe américaine. A cette fin, le ministère de la jeunesse et des sports prévoit de réunir toutes les parties prenantes afin d'aboutir à un accord susceptible d'ouvrir la voie vers l'obtention de l'agrément demandé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Paul Patriarche](#)

**Circonscription :** Haute-Corse (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69278

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 novembre 2001, page 6708

**Réponse publiée le :** 31 décembre 2001, page 7548